

Ordonnance de l'OFSP sur les stupéfiants et les substances psychotropes (Ordonnance de l'OFSP sur les stupéfiants, OStup-OFSP)

Modification du 15 novembre 2001

*L'Office fédéral de la santé publique
arrête:*

I

Les appendices a à d de l'ordonnance de l'OFSP du 12 décembre 1996 sur les stupéfiants¹ sont modifiés conformément aux textes ci-joints.

II

La présente modification entre en vigueur le 31 décembre 2001.

15 novembre 2001

Office fédéral de la santé publique:
Thomas Zeltner

¹ RS 812.121.2

Appendice a
(art. 1)

Liste de tous les stupéfiants

sels du GHB (acide γ -hydroxybutyrique): *ajouter*

étilamfétamine: *supprimer*

noréphédrine, voir sous phénylpropanolamine, appendice *a+c*: *supprimer*

phénylpropanolamine (dl-noréphédrine), phénylpropanolamine chlorhydrate (dl-noréphédrine chlorhydrate), phénylpropanolamine résinate (dl-noréphédrine résinate), *de même que les remarques correspondantes, numéros EAN-A et renvois à l'appendice a+c*: *supprimer*

Appendice b
(art. 2)

Liste des stupéfiants soustraits partiellement au contrôle

ajouter en respectant l'ordre alphabétique:

- éthylamphétamine
- zolpidem

Appendice c
(art. 3)

**Liste des stupéfiants soustraits partiellement au contrôle
qui peuvent être obtenus en petite quantité sans ordonnance
médicale**

noréphédrine, voir sous phénylpropanolamine: *supprimer*

phénylpropanolamine (dl-noréphédrine), phénylpropanolamine chlorhydrate
(dl-noréphédrine chlorhydrate), phénylpropanolamine résinate (dl-noréphédrine
résinate), *de même que les remarques correspondantes: supprimer*

Appendice d
(art. 4)**Liste des stupéfiants prohibés**

ajouter en respectant l'ordre alphabétique:

- cactus peyotl (*Lophophora williamsii*) contenant de la mescaline
- cactus San Pedro (*Trichocereus pachanoi*) contenant de la mescaline
- 2-CB (2-(4-bromo-2,5-diméthoxyphénéthylamine)
- champignons hallucinogènes du genre *Conocybe*, *Paraeolus*, *Psilocybe* et *Stropharia*
- 4-MTA (4-méthylthioamphétamine)